

Nombre de conseillers		DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JANVIER 2023	
En exercice	35	Date de la convocation	2 janvier 2023
Quorum	24	Secrétaire de séance	Valérie CALAMIA
Présents	33	N° de la délibération	12. CA 2023 01 10
Représentés	2	Objet	ADO HABITAT 56 (Association Départementale des Organismes de logement social)
Votants	35		
Le 10 janvier 2023 à 16H00, les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège de Lorient Agglomération, Quai du Péristyle, 56100 Lorient, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 2 janvier 2023.			

Participants (33) : Mme Hortense LE PAPE, Mme Marie-Hélène HERRY, M. David ROBO (vote à compter de la délibération N°2), M. Fabrice LOHER, M. Marc BOUTRUCHE, M. Michel TOULMINET, Mme Annaïck HUCHET, Mme Christine LE STRAT, Mme Marie-Françoise CERÉZ, Mme Marie-Jo LE BRETON (ne vote plus à compter de la délibération N°23), Mme Marie-Thérèse CABON, Mme Martine LOHEZIC, Mme Morgane LE ROUX, Mme Myrienne COCHE, M. André KERVEADOU, M. Christian SEBILLE, M. Gilles CARRERIC, M. Nicolas JAGOUDET, M. Pascal BARRET, M. Philippe LE RAY, M. Pierre GUEGAN, Mme Anne BASTIEN, M. Jean-Noël TEXIER, Mme Denise LAUSEIG, Mme Yolande HANVIC, Mme Lorette DRIN, Mme Marie-Anne LE BOURLAY, M. Donatien TRECANT, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Christophe CLOEREC, Mme Nadia FROGER, Mme Sandrine TRELLE, Mme Hélène LE GALL

Excusés ayant donné pouvoir (2) : Mme Soizic PERRAULT (pouvoir à M. GUEGAN), M. Yves GICQUELLO (pouvoir à Mme CERÉZ).

Conformément aux statuts de l'Association Départementale des Organismes de l'Habitat Social du Morbihan approuvés en Assemblée générale le 30 novembre 2009, modifiés en assemblée générale le 8 novembre 2017, les membres fondateurs (dont les OPH Vannes Golfe Habitat, Lorient Habitat et Bretagne Sud Habitat) sont représentés comme suit au sein de l'association :

- le Président de l'Office ou le Vice-Président de l'Office ou un administrateur qu'il aura délégué,
- un administrateur (désigné par le Conseil d'administration de l'organisme),
- le Directeur général et son adjoint.

L'ADO HLM du Morbihan désigne des représentants notamment au sein des instances suivantes :

- le Conseil départemental de l'habitat (CDH),
- l'A.D.I.L. (Association Départementale d'Information sur le Logement),
- le Fonds de Solidarité Logement (FSL),
- le C.R.E.H.A. (Centre Régional d'Etudes pour l'Habitat de l'Ouest),
- le Conseil d'administration de l'ARO Habitat de Bretagne,
- Le Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH),
- la Commission départementale de médiation,
- la Commission départementale de conciliation.

La fusion des 3 OPH du Morbihan implique donc la désignation par le Conseil d'administration de Morbihan Habitat de ses nouveaux représentants au sein de l'ADO Habitat du Morbihan.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, procède à la désignation du Directeur général et de la nouvelle représentation de Morbihan Habitat au sein de l'ADO Habitat comme suit :

Titulaire	Suppléant
Madame Hortense LE PAPE	Monsieur Marc BOUTRUCHE